

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la cent quarante-troisième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 21 mai 2025 à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d’Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

EST PRÉSENTE:

Madame Gladys Driscoll Martin préfète, mairesse de Saint-Augustin.

SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance;
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon;
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina;
Madame Chantale Otis	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Gladys Driscoll Martin.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et greffière-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2025-05-04
Lecture et adoption de l’ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2025-05-05
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2025;
 - 3.2 Résolution 2025-05-06
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2025;
 - 3.3 Résolution 2025-05-07
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2025;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2025-05-08
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025 - Approbation;
 - 4.2 Résolution 2025-05-09
GNH avocats – Mise en demeure contre Jean Lelièvre Inc.;
 - 4.3. Résolution 2025-05-10
Demande à la ministre Laforest de fournir des précisions à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent concernant l'obligation pour le préfet d'être physiquement présent aux côtés du directeur général lors des séances du conseil;
5. Résolution 2025-05-11
Services Québec de Havre-Saint-Pierre - Signataires entente «Service d’aide à l’emploi (SAE)»;
6. Fonds région et ruralité - Volet 2 - Développement territorial;
 - 6.1 Résolution 2025-05-12
Reddition de compte et rapport d’activité 2024;
 - 6.2 Résolution 2025-05-13
Reddition de compte et rapport d’activité 2025;
 - 6.3 Résolution 2025-05-14
Priorités d’intervention 2025 - 2026;
7. Résolution 2025-05-15
Support à la Municipalité de Gros-Mécatina - Demande d'extension de la zone de couverture du service cellulaire à Gros-Mécatina;

8. Résolution 2025-05-16
Demande de soutien financier pour le maintien des services du 211 sur la Côte-Nord;
9. Résolution 2025-05-17
Demande d'appui de CEDFOB - Écosystème Énergétiques Régionaux Nordiques;
10. Période de questions;
11. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Gladys Driscoll Martin souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2025-05-04 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 21 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 21 mai 2025.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION – 2025-05-05 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 23 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Otis

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 23 avril 2025.

RÉSOLUTION – 2025-05-06 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 30 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Chantale Otis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 30 avril 2025.

RÉSOLUTION 2025-05-07 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 1^{er} mai 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 1^{er} mai 2025.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION – 2025-05-08 RAPPORTS DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2025 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025 totalisant 510 984.13 \$.

RÉSOLUTION 2025-05-09 GNH AVOCATS – MISE EN DEMEURE CONTRE JEAN LELIÈVRE INC.

CONSIDÉRANT QUE l'ancien comptable de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, Monsieur Jean Lelièvre a omis de livrer les états financiers de 2023 tel qu'entendu à la résolution 2023-11-10;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà versé 10 000 dollars à Monsieur Lelièvre;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons prendre les démarches nécessaires afin d'aller récupérer ces sommes déjà versées;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Me Caroline Neveu de la firme GNH avocats à aller récupérer les sommes déjà versées à Monsieur Jean Lelièvre.

RÉSOLUTION 2025-05-10 DEMANDE À LA MINISTRE LAFOREST DE FOURNIR DES PRÉCISIONS ET D'EXEMPTER LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT CONCERNANT L'OBLIGATION POUR LE PRÉFET D'ÊTRE PHYSIQUEMENT PRÉSENT AUX CÔTÉS DU GREFFIER-TRÉSORIER LORS DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a une situation géographique unique;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal reconnaît cette situation géographique et stipule au 5e alinéa de l'article 164.1 qu'un membre du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent peut, s'il le souhaite, participer à distance à une séance du conseil par un moyen permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir et de s'entendre en temps réel;

CONSIDÉRANT QUE l'article 164.1 disait, par le passé, qu'un membre du conseil ne pouvait se prévaloir de ce droit (assister à une rencontre à distance) que si le secrétaire-trésorier de la municipalité et la personne qui préside la séance sont présents à l'endroit où siège le conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'article 164.1 du code municipal ne précise plus cette information;

CONSIDÉRANT QU'étant donné la situation géographique de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, rassembler le greffier-trésorier et la personne qui préside la séance à l'endroit où siège le conseil s'élève à 16 000 dollars annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent tente de mettre la main sur l'information juste et véridique quant à nécessité que le greffier-trésorier et de la personne qui préside la rencontre soit présents à l'endroit où siège le conseil;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Otis

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de préciser cette obligation coûteuse pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

D'EXEMPTER la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent si cette exemption est applicable.

**RÉSOLUTION 2025-05-11 SERVICES QUÉBEC DE HAVRE-SAINT-PIERRE - SIGNATAIRES
ENTENTE «SERVICE D'AIDE À L'EMPLOI (SAE)»**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a le mandat du bureau de Services Québec de Havre-Saint-Pierre d'offrir la possibilité aux individus résidant sur le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent l'accès à un service d'assistance et d'accompagnement de proximité pour les services de base universels et les services spécialisés de Services Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent offre à sa clientèle par l'entremise du bureau de Services Québec de Havre-Saint-Pierre les services relatifs aux ententes « Service d'aide à l'emploi (SAE)»;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière et/ou la préfète de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent en tant que signataire de l'entente de services et de tout autre document lié à ladite entente pour 2025 - 2026.

FONDS RÉGION ET RURALITÉ - VOLET 2 - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

RÉSOLUTION 2025-05-12 REDDITION DE COMPTE ET RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la loi sur les Compétences municipales stipule « qu'une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a signé avec le MAMH « Entente relative au Fonds région et ruralité - Volet 2 »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 40 de « l'Entente relative au fonds région et ruralité » stipule que l'organisme, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, produit et adopte un rapport d'activité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a produit ce rapport tel que demandé par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport d'activité sera publié sur le site web de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Otis

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport d'activité de « l'Entente relative au Fonds région et ruralité - Volet 2 pour l'année financière 2024 »;

DE PUBLIER le rapport d'activité afin d'informer la population des détails de « l'Entente relative au Fonds région et ruralité ».

RÉSOLUTION 2025-05-13 REDDITION DE COMPTE ET RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la loi sur les Compétences municipales stipule « qu'une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a signé avec le MAMH « Entente relative au Fonds région et ruralité - Volet 2 »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 40 de « l'Entente relative au fonds région et ruralité » stipule que l'organisme, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, produit et adopte un rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a produit ce rapport tel que demandé par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport d'activité sera publié sur le site web de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport d'activité de « l'Entente relative au Fonds région et ruralité - Volet 2 pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 »;

DE PUBLIER le rapport d'activité afin d'informer la population des détails de « l'Entente relative au Fonds région et ruralité ».

RÉSOLUTION 2025-05-14 PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025 – 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) (LCM) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé le 31 mars 2020, l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Développement territorial des MRC avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13.1 de cette entente mentionne que la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2025 - 2026;

CONSIDÉRANT QUE les priorités sont établies comme suit:

La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire:

- Suivi des travaux entourant le schéma d'aménagement et de développement;
- Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles;
- Mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques.

Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre):

- Soutien et partage de services aux municipalités de la MRC;
- Soutien et partage d'expertise pour tous les services municipaux (urbanisme, services, incendie, etc.).

La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise:

- Favoriser la création et/ou le maintien d'emplois durables;
- Offrir un support continu aux entrepreneurs avec la réalisation de leur projet (plan d'affaires, études, références);
- Promouvoir le développement social et supporter les promoteurs d'entreprises d'économie sociale;
- Accompagner, soutenir techniquement et/ou financièrement des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité (activités de consultation, d'orientation, de référence, support à la formation);
- Offrir et assurer la gestion des programmes disponibles à nos clients potentiels sous les politiques des projets structurant et du développement aux entreprises;
- Offrir et assurer la gestion des fonds d'investissement tels que le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS).

La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental:

- Établir des partenariats et soutenir financièrement des organismes du milieu afin d'améliorer la qualité de la vie de nos résidents dans les domaines et auprès des clientèles qui suivent : Aînés, familles, jeunes, pêche, aquaculture, agroalimentaire, tourisme, loisirs, diversification économique, formation de la main d'œuvre, transport, télécommunication, environnement et prévention incendie.

L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement:

- Travailler en collaboration avec des organismes ou ministères ou autre (MRC, Assemblée des MRC de la Côte-Nord) afin de convenir d'ententes sectorielles.

Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin. La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent définit son territoire comme étant l'entièreté de celui-ci.

- Le bien-être de la population (sports et loisirs);
- La création d'emploi;
- Les services de proximité;
- La communication.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Otis

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER les priorités d'intervention 2025-2026 pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION 2025-05-15 SUPPORT À LA MUNICIPALITÉ DE GROS-MÉCATINA - DEMANDE D'EXTENSION DE LA ZONE DE COUVERTURE DU SERVICE CELLULAIRE À GROS-MECATINA

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la municipalité de Gros-Mécatina ont besoin d'un service cellulaire fiable et accessible pour leur sécurité, leur activité économique et leur connectivité sociale;

CONSIDÉRANT QUE des lacunes dans la couverture cellulaire persistent dans certaines zones, en particulier dans les communautés rurales et isolées;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a reconnu l'importance d'étendre la couverture mobile et d'améliorer la fiabilité des télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE la technologie satellitaire constitue une option viable pour étendre la couverture aux zones mal desservies;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Chantale Otis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au gouvernement et à l'industrie de collaborer pour identifier les zones spécifiques où la couverture cellulaire est inadéquate dans la municipalité de Gros-Mécatina;

D'ANALYSER les lacunes de la couverture en matière de couverture cellulaire, y compris l'identification des zones mal desservies, la densité de la population et les besoins de Gros-Mécatina;

D'EXPLORER le potentiel des solutions satellitaires y compris la couverture mobile supplémentaire par satellite (SMCS), pour étendre la couverture cellulaire aux zones éloignées et mal desservies;

D'ENVOYER cette résolution à Madame Kateri Champagne Jourdain, Députée de Duplessis, Ministre de l'Emploi et Ministre responsable de la région de la Côte-Nord, à Madame Marilène Gill, Députée de Manicouagan et à Telus.

RÉSOLUTION 2025-05-16 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DU 211 SUR LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE le bottin des ressources Côte-Nord (services 211) avait reçu l'appui de MRC, municipalités et villes du territoire ainsi que de nombreux organismes et concertations pour appuyer la démarche auprès du gouvernement provincial pour l'obtention de financement récurrent en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la région de la Côte-Nord peut bénéficier d'un financement pour les deux prochaines années (2025-2027) grâce à la collaboration de la Table santé qualité de vie de la Côte-Nord (TSQVIE-09) pour la réimplantation du service;

CONSIDÉRANT QUE Centraide Haute-Côte-Nord / Manicouagan a adressé une demande de soutien financier aux MRC de la Côte-Nord dans le but d'assurer la pérennité des services 211 sur la Côte-Nord à l'année 3 de la mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE ce système d'information et de référencement vers les ressources gouvernementales et sociocommunautaires doit jouer un rôle primordial dans les communautés de la Côte-Nord; les ressources incluses dans le 211 sont communautaires, institutionnelles, sportives, culturelles et gouvernementales (fédéral, provincial et municipal);

CONSIDÉRANT QUE le besoin de ces services est nommé depuis longtemps;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PARTICIPER financièrement à compter du 1^{er} avril 2027 le montant de 1 326.24 dollars annuellement pour une période de 2 ans.

RÉSOLUTION 2025-05-17 DEMANDE D'APPUI DE CEDFOB - ÉCOSYSTÈME ÉNERGÉTIQUES RÉGIONAUX NORDIQUES (EERN)

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) ainsi que ses partenaires se sont regroupés pour une faire une demande de financement auprès du Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans le cadre du programme Défis décarbonation phase II;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) est à la recherche de l'appui de la MRCGSL pour cette demande de financement;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) demande une contribution humaine (temps de travail), équivalente à 35 heures de travail par année sur trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

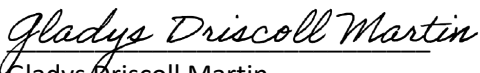
D'APPUYER le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) avec ce projet sur une période de trois (3) an

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 16 h 13, il est proposé par Madame Dale Roberts Keats, appuyé par Monsieur Colin Shattler que la séance soit levée.


Gladys Driscoll Martin
Préfète


Karine Monger
Directrice générale et greffière-trésorière